



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

Evaluation environnementale du projet de Plan Climat Air Energie Territorial

Résumé non technique

Mai 2020

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com



REDACTEUR :

INDDIGO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
1 LEXIQUE	5
2 QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?.....	7
3 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION	8
4 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE	9
5 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT	12
5.1 Les émissions de gaz à effet de serre.....	12
5.2 Les ressources énergétiques	13
5.3 Synthèse des impacts.....	13
6 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	15
7 ETUDE DES SCENARII/DU SCENARIO	16
7.1 Description des scénarii envisagés	16
7.2 Impacts environnementaux des scénarii	16
8 JUSTIFICATION DES CHOIX.....	17
9 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	20
9.1 Les actions retenues.....	20
9.2 Synthèse des enjeux	22
10 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	23
10.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000.....	23
10.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants	24
10.3 Conclusion	25
11 LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION	25
11.1 Développement des énergies renouvelables.....	25
11.2 La mobilité.....	26
12 SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	27
13 LA METHODOLOGIE UTILISEE	30

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Décisions du COPIL du 11 juillet 2019 pour la réduction des consommations d'énergie.....	18
Figure 2 : Décisions du COPIL du 11 juillet 2019 pour le développement des énergies renouvelables	19
Figure 3 : Freins et leviers - COPIL du 11 juillet 2019 pour le développement des énergies renouvelables	20
Figure 4 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail).....	24
Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification	8
Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire.....	10
Tableau 3 : Caractérisation des enjeux.....	14
Tableau 4 : Les indicateurs de suivi	29

1 LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
COV : Composé Organique Volatil
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDT : Direction Départementale du Territoire
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
GES : Gaz à Effet de Serre. La convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ; l'impact des déchets en termes d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO₂, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO₂ et de CH₄, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.
IFEN : Institut Français de l'Environnement, remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
ITEQ : International Toxic Equivalent Quantity, utilisé pour mesurer les quantités de dioxines et furanes.
LTEPCV : Loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte
MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
ONF : Office National des Forêts
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDU : Plan de déplacements urbains
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PER : Profil Environnemental Régional
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PRG : Potentiel de Réchauffement Global
PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SPR : Site Patrimonial Remarquable
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat-Air-Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRB : Schéma Régional Biomasse
TEPOS : Territoire à Energie Positive
TMD : Transport de matières dangereuses
TVB : Trame Verte et Bleue
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

2 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Bresse et Saône (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement territoire**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
 - la pollution et la qualité des milieux,
 - les ressources naturelles,
 - les risques sanitaires et technologiques,
 - les nuisances,
 - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés,
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

3 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	mai-17	non	prise en compte
Stratégie nationale bas carbone (SNBC)	mai-17	non	prise en compte
Plan Climat Régional	2013	non	cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	nov-15	oui	cohérence
Contrats de milieu	/	non	cohérence
Plan Régional Santé Environnement	avr-18	non	cohérence
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	déc-19	oui	compatible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	juil-14	oui	cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	en cours	oui	prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal	en cours	oui	prise en compte
Agendas 21	/	non	cohérence
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	déc-19	oui	cohérence

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

4 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la Communauté de communes Bresse et Saône, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le territoire vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Eau	Bonne qualité des eaux souterraines. Bon état chimique des eaux superficielles Excellente qualité des eaux de baignade	Mauvais état écologique des eaux superficielles	local	SDAGE SAGE Contrats de rivière	forte
	Sol et sous-sols		1 site pollué	global/local		faible
Ressources naturelles	Matières premières	Diversité géologique	Exploitation des ressources : 1 carrière en activité	local	Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières	faible
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Eau potable globalement de bonne qualité	Faible présence forestière	local	Périmètres de protection SDAGE	modérée
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	4 sites Natura 2000, 12 ZNIEFF, 1 arrêté de protection de biotope, 4 ENS	Milieux fragiles	local	SRCE	forte
	Paysages	Paysages naturels préservés	Standardisation des paysages liée à l'urbanisation	global		forte
	Patrimoine culturel	14 monuments historiques		local		faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Territoire exposé aux risques d'inondations, de séismes, de mouvements de terrains, de transport de matière dangereuses et industrielles	global/local	PPR, Plans de secours	forte
	Risques sanitaires		Risques de problèmes respiratoires, risques liés à l'usage des pesticides. Présence d'ambroisie	global/local	PRSE 3	modérée
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances liées aux installations et aux grands axes de transport	local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances près des grands axes de transport	local	PLU, PDU,	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	local		faible

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- de la pollution et de la qualité des eaux,
- de la biodiversité,
- des paysages,
- des risques naturels et technologiques.

5 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

5.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » d'octobre 2019 étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...),
- **sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
 - modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource,
 - modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général,
- enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique,
- **l'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates,
- **la biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal,
- de façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
 - inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques,
 - tempêtes : risques pour la population et la sylviculture.

5.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le paragraphe consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter les impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- la production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrages a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- la production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- l'éolien peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité,
- le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

5.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		Sensibilité		
		Faible	Modéré	Forte
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
Pollutions et qualité des milieux	Eau	forte	fort	fort
	Air	modérée	fort	modéré à fort
	Sol et sous-sols	faible	faible	faible
Ressources naturelles	Matières premières	faible	faible	faible
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	modérée	fort	modéré à fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	fort
	Paysages	forte	faible	modéré
	Patrimoine culturel	faible	faible	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte	fort	fort
	Risques sanitaires	modérée	fort	modéré à fort
Nuisances	Bruit	modérée	faible	faible à modéré
	Trafic	modérée	faible	faible à modéré
	Visuelles / olfactives	faible	faible	faible

Tableau 3 : Caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- la pollution et la qualité de l'air,
- la pollution et la qualité de l'eau,
- les ressources locales,
- la biodiversité et les milieux naturels,
- les risques naturels et technologiques,
- les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- les paysages,
- le bruit,
- les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

6 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

La consommation d'énergie et les émissions de GES dans le scénario tendanciel seraient donc plus importantes que dans la situation de référence (2016). Les émissions de polluants seraient cependant plus faibles. Le scénario tendanciel ne permet pas de répondre aux enjeux de la transition énergétique, puisqu'il engendre une augmentation de la consommation énergétique et des émissions de GES. **En aucun cas il ne permet d'atteindre les objectifs de la loi TEPCV.**

Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle.

Ainsi, il apparaît clairement que la trajectoire tendancielle, n'est pas compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité du PCAET et d'une vision stratégique et volontaire afin que le territoire soit en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.

7 ETUDE DES SCENARII/DU SCENARIO

7.1 DESCRIPTION DES SCENARII ENVISAGES

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « TEPOS », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ce scénario est comparé au scénario « Tendancier », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

Les propositions issues de l'atelier Stratégie du 14 juin 2019 ont été ensuite précisées et validées en comité de pilotage le 11 juillet 2019.

7.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SCENARII

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendancier.

Les objectifs du PCAET s'inscrivent dans les objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ils sont compatibles avec ceux du SRADDET en termes de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et du développement des énergies renouvelables.

8 JUSTIFICATION DES CHOIX

L'établissement de la stratégie a fait l'objet d'un important processus de concertation :

- l'atelier « Stratégie », qui s'est déroulé le 14 juin 2019, a permis de proposer des objectifs à l'horizon 2030 sur les aspects « réduction des consommations énergétiques » et « production d'énergies renouvelables ». Ces ateliers ont été animés grâce à l'outil « Destination TEPOS », codéveloppé par SOLAGRO et l'Institut négaWatt, et diffusé par le CLER.
- ces propositions ont ensuite été débattues lors d'un Comité de pilotage qui a été organisé le 11 juillet 2019 avec les élus référents PCAET de la CC Bresse et Saône, pour aboutir à des objectifs stratégiques et opérationnels chiffrés et valider la stratégie du PCAET.

De ces objectifs fixés en 2030 découlent également des lignes directrices pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques.

L'établissement du plan d'actions a été élaboré également selon un processus de concertation (décrit dans le rapport de présentation du PCAET) avec l'ensemble des parties prenantes.

- **Réduction de la consommation énergétique**

Résidentiel : baisse de 17% en 2030 par rapport à 2015 (Rappel SRADET – 23%)			
Rénovation maisons niveau BBC Gain 20 GWh	Rénover 2 600 maisons d'ici 2030 (30% des maisons), soit 240 maisons/an	50 k€/maison, soit 130 M€, soit 12 M€/an 190 emplois/an	Rôles possibles de l'EPCI : sensibilisation (communication, animation) / soutien accompagnement technique via le SPPEH / soutien accompagnement financier ou politique fiscale
Rénovation appartements niveau BBC Gain 3 GWh	Rénover 500 appartements d'ici 2030 (30% des appartements), soit 45 maisons/an	30 k€/appartement, soit 15 M€, soit 1,3 M€/an	
Eco gestes et efficacité énergétique Gain 10 GWh	5 100 ménages (55% des ménages) d'ici 2030, soit 460 ménages/an	300 €/ménage, soit 1,5 M€ Soit 140 k€/an	

Tertiaire : baisse de 16% en 2030 par rapport à 2015 (Rappel SRADET – 12%)			
Rénovation bâtiments tertiaire Gain 10 GWh	Rénover 90 000 m2 de bureaux ou 120 000 m2 de commerces (ou un mix) d'ici 2030, soit environ 8 200 m2 de bureaux / an	500 €HT/m2, Soit 45 M€, Soit 4 M€/an 40 à 50 emplois/an	Rôles possibles de l'EPCI : sensibilisation (communication, animation)/ politique de maîtrise foncière / incitation ou obligation via règlements de zone, PLUi
Efficacité énergétique des bâtiments Gain 2,5 GWh	Sobriété et efficacité énergétique dans 35 000 m2 de bâtiments	60 k€/ immeuble de bureaux en moyenne	

Mobilité * : baisse de 30% en 2030 par rapport à 2015 (Rappel SRADET : - 15%) - * hors transport de marchandises			
Report modal trajets internes Gain 5 GWh	Mixte entre : 3 300 en vélo (30% des actifs) Ou 3 600 en TC (32% des actifs) Ou 2 600 en covoiturage (23% des actifs) Soit par an : 230 à 300 personnes qui changent de modes de déplacement domicile-travail	Vélo : 15 à 20€/hab.an Soit 380 k€/an TC : 350 €/hab.an 5 à 10 emplois/an	<u>Rôles possibles de l'EPCI</u> : sensibilisation (communication, animation) / investissements dans pistes cyclables et services vélos/ financement services d'accompagnement/lobbying
Report modal déplacements d'échange Gain 5 GWh	Développement du co-voiturage et des TC à hauteur de 1/4 du potentiel	TC : 350 €/hab.an Covoiturage: aires + communication	
Politique d'urbanisme Gain 5 GWh	PLUi visant à réduire les besoins en déplacement		<u>Rôles possibles de l'EPCI</u> : via règlements du PLUi
Efficacité énergétique des véhicules Gain 15 GWh	3 000 voitures efficaces en énergie (équivalent de 3 L/100 km) d'ici 2030, soit un renouvellement de 270 voitures/an	22 k€ / véhicule neuf en moyenne	<u>Rôles possibles de l'EPCI</u> : relais communication
Optimisation transport marchandises Gain 5 GWh	Report modal + optimisation remplissage + politique volontariste dernier kilomètre (à hauteur de 12% du potentiel)		<u>Rôles possibles de l'EPCI</u> : lobbying

Industrie : baisse de 18% en 2030 par rapport à 2015 (Rappel SRADET : - 3%)			
Efficacité énergétique Gain 20 GWh	Stratégie énergétique des industries (2/5 du potentiel)	Environ 240 €/MWh économisé, soit 4,8 M€, soit 400 k€/an	<u>Rôles possibles de l'EPCI</u> : communication sur dispositifs, prospection

Figure 1 : Décisions du COPIL du 11 juillet 2019 pour la réduction des consommations d'énergie

Les principaux freins et leviers identifiés pour permettre d'atteindre ces objectifs ont été récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Freins identifiés	<p>Résidentiel : Mauvaise information du public / Freins financiers / Méconnaissances des aides à venir / Manque de technicité de qualification des entreprises</p> <p>Mobilité : Absence de Transports en Commun ou très peu : tout reste à faire / Absence de pistes cyclables / Multiplicité des acteurs / Polarité du territoire entre commerces-habitations-lieux de travail</p> <p>Tertiaire : Freins financiers</p> <p>Industrie: EPCI non décisionnaire / Motivation des entreprises non connue.</p> <p>Transport de marchandises: Transport routier bien présent avec bon taux de remplissage.</p>
Atouts identifiés/opportunités	<p>Beaucoup d'entreprises dynamiques</p> <p>Enjeu de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Tertiaire: beaucoup de bâtiments publics à rénover.</p> <p>Voitures économes: évolution tendancielle déjà en cours.</p>
Acteurs à mobiliser	<p>Propositions complémentaires: Région Bourgogne Franche Comté + CD Saône et Loire. Gestionnaires de réseaux, Transports de l'Ain, services sociaux, asso Mobilib 01, représentants citoyens.</p>

Figure 2 : Freins et leviers - COPIL du 11 juillet 2019 pour la réduction des consommations d'énergie

- **Production d'énergies renouvelables**

Les objectifs sont les suivants, associés à des ordres de grandeur en termes d'investissement et de création d'emplois :

Electricité renouvelable : + 40 GWh (< 1GWh en 2015)			
Solaire photovoltaïque en toiture 30 GWh	Mix entre 4 800 maisons et 300 bâtiments équipés, soit l'équivalent d'environ 220 maisons et 15 bâtiments /an	Environ 10 k€/maison Soit 48 M€, Soit 4,3 M€/an 15 emplois/an	Rôle EPCI : sensibilisation, incitation via PLUi, financement de dispositifs de conseils aux particuliers, études de potentiel
Solaire photovoltaïque au sol ou en ombrière 10 GWh	Equivalent de 3 850 places de parking, ou 19 ha au sol, en 2030, soit environ 350 places de parking/an.	1 600 €/place de parking Soit 6,2 M€ Soit 560 k€/an	
Eolien 0 GWh	Filière non retenue dans la stratégie du PCAET		

Chaleur renouvelable : + 48 GWh , soit 96 GWh en 2030, soit + 92 %			
Bois énergie chaufferies centralisées 10 GWh	Equivalent de 13 chaufferies bois de 300 kW d'ici 2030 Soit environ 1/an.	260 k€ par chaufferie + réseau de chaleur 500 €/ml Soit 3,4 M€ 4 emplois par chaufferie	Rôle EPCI : prospection, financement, actions pédagogiques
Bois énergie domestique performant	Renouveler 1 800 appareils d'ici 2030 (50% du potentiel), Soit 160 /an	3 à 5 k€/équipement Soit 7,2 M€ Soit 650 k€/an	Rôle EPCI : communication, soutien financier
Méthanisation 15 GWh	3 unités « petit collectif » d'ici 2030, Soit 1 unité tous les 4 ans	2,1 M€/unité Soit 6,3 M€	Rôle EPCI : prospection, financement, actions pédagogiques
Solaire thermique 10 GWh	Equivalent de 5 000 maisons d'ici 2030 Soit 450 maisons/an	3 800 € / maison Soit 19 M€ Soit 1,7 k€/an Entre 20 et 25 emplois	Rôle EPCI : communication, PLUi
Géothermie 10 GWh <i>Rajouté après atelier</i>	1000 logements chauffés par géothermie d'ici 2030 Soit l'équivalent de 90 maisons/an	13 000 € / maison Soit 13 M€ Soit 1,2 M€/an	Rôle EPCI : communication, PLUi
Valorisation de chaleur fatale 2,5 GWh	Prospecter sites potentiels pour 25% du potentiel		Rôle EPCI : prospection

Figure 2 : Décisions du COPIL du 11 juillet 2019 pour le développement des énergies renouvelables

Les principaux freins et leviers identifiés pour permettre d’atteindre ces objectifs ont été récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Freins identifiés	Eolien: Les projets n’ont jamais abouti au vu de lobbys très actifs / Difficulté d’appropriation citoyenne / Hauteur des éoliennes (200 m nécessaire et réglementation inadaptée) / Durée des procédures administratives Bois énergie: Présence forte du gaz de ville.
Atouts identifiés	Photovoltaïque: important projet industriel sur toitures de Carrefour. Géothermie: surtout pour les constructions neuves. Potentiel important.
Acteurs à mobiliser	Collectifs de citoyens à construire, collectivités et développeurs privés.

Figure 3 : Freins et leviers - COPIL du 11 juillet 2019 pour le développement des énergies renouvelables

9 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L’ENVIRONNEMENT

9.1 LES ACTIONS RETENUES

Les orientations stratégiques territoriales, déclinées en objectifs opérationnels sont, à l’horizon 2030 :

- **Réduire notre empreinte climatique et s’adapter au changement climatique, une démarche intégrée :**
 - Elaborer le PLUi en intégrant les enjeux air, énergie, climat
 - Mettre en œuvre une formation-action des élus et services pour favoriser l’intégration des objectifs du PCAET dans les outils de planification
 - Mettre en place un plan de gestion des eaux pluviales sur la partie Nord du territoire et adapter le plan de gestion en vigueur sur le Sud
 - Etablir un plan de gestion de la ressource en eau, en cohérence avec la stratégie régionale sur l’eau
 - Encourager l’usage des matériaux biosourcés
 - Développer le réseau de haies et l’agroforesterie
 - Etendre à l’ensemble du territoire la tarification incitative
 - Mettre en place un programme de prévention de déchets
 - Renforcer la résilience de l’agriculture face aux impacts attendus du changement climatique
 - Promouvoir les circuits courts.

- **Améliorer la performance énergétique de l'ensemble des secteurs d'activité :**
 - Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements
 - Se positionner sur le prochain AMI de la région relatif au dispositif d'accompagnement des particuliers en matière de rénovation de l'habitat
 - Conduire une étude pré-opérationnelle pour une OPAH
 - Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industriels, commerçants, artisans, tertiaires)
 - Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles dans la réduction de la consommation énergétique de leur exploitation
 - Définir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics
 - Mettre en place un plan lumière pour maîtriser les besoins en éclairage public
 - Mettre en place un Conseil en Energie Partagée
 - Passer tout ou partie des abonnements d'énergie chez un fournisseur d'électricité verte.

- **Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique du territoire :**
 - Être le relais d'information en matière de mobilité
 - Réaliser un schéma cyclable cohérent à l'échelle du SCoT Bresse-Val de Saône
 - Faire du lobbying auprès des régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes pour l'offre ferroviaire
 - Créer une offre de liaison de transport en commun routier (navettes) entre les gares de Fleurville, Pont-de-Veyle et Tournus
 - Identifier, signaler les aires de covoiturage et en créer de nouvelles
 - Pacifier la circulation dans les centres bourgs
 - Développer le covoiturage entre entreprises, en s'inscrivant dans le programme PEND'AURA
 - Réaliser un schéma de télétravail et de coworking
 - Mettre en place un plan de déplacement durable pour les agents des collectivités.

- **Développer la production et l'utilisation des énergies :**
 - Développer le photovoltaïque sur les toitures et sur le foncier public. Faciliter le raccordement des projets EnR électriques à venir
 - Inciter les MO à investir dans du photovoltaïque via un cadastre solaire et un travail d'animation
 - Organiser et structurer un groupement d'achat pour du solaire thermique
 - Identifier et accompagner les projets de chaufferie-bois dans les communes
 - Définir une stratégie de développement de la méthanisation
 - Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles
 - Animer un club local des producteurs des énergies renouvelables.

9.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur d'ensemble des domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

Axe	N°	Action	SOL		ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
			Qualité des sols	Non-urbanisation des sols				Ilot de chaleur
Axe n° 3 : Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique du territoire	21	Réaliser un schéma cyclable cohérent à l'échelle du SCoT Bresse-Val de Saône						
	24	Identifier, signaler les aires de covoiturage et en créer de nouvelles						
Axe n° 4 : Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables	29	Développer le photovoltaïque sur les toitures et sur le foncier public. Faciliter le raccordement des projets EnR électriques à venir				Veiller à l'intégration paysagère des centrales PV		Attention à la mise en concurrence des toitures : PV / Végétalisation
	30	Inciter les MO à investir dans du photovoltaïque via un cadastre solaire et un travail d'animation						
	32	Identifier et accompagner les projets de chaufferie-bois dans les communes				Plus de coupes et pistes forestières	Plus de coupes et pistes forestières	
	33	Définir une stratégie de développement de la méthanisation						
	34	Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles			Pour les installations méthanisation	Plus de coupes et pistes forestières / bois énergie + intégration paysagère des centrales PV	Plus de coupes et pistes forestières / bois énergie	

10 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Energie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification. Il est rappelé que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

10.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire de la CC Bresse et Saône comprend 4 Zones Natura 2000 :

- les Dunes des Charmes (à Sermoyer) (ZSC),
- la Lande tourbeuse des Oignons (ZSC),
- les Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône (ZSC),
- le Val de Saône (ZPS).



Figure 4 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

10.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Le tableau de synthèse des zones Natura 2000 de la Communauté de communes de Bresse et Saône (voir Chapitre V ; paragraphe 3.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000 du rapport EES) permet de constater que les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- la gestion de la forêt et donc les actions liées au bois-énergie.
- le captage des eaux de surface et donc les actions liées à l'hydroélectricité. Le PCAET ne prévoit pas d'action en lien avec l'hydroélectricité.

La mise en œuvre de ces actions sur les zones Natura 2000 devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à cette zone. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des boisements situés en zone Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de méthaniseurs et de chaufferies bois performantes. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.

Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.

10.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

11 LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).

11.1 DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

11.1.1 L'ENERGIE SOLAIRE

Le développement de **l'énergie solaire photovoltaïque en toiture** impacte :

- les paysages,
- l'adaptation au changement climatique.

Les mesures de réduction d'impact et d'évitement sont respectivement :

- pour les paysages, veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture,
- pour l'adaptation au changement climatique, privilégier la végétalisation des toitures dans les îlots de chaleur.

11.1.2 LE BOIS ENERGIE

Le **développement du bois énergie** impacte, de par l'exploitation accrue de la ressource forestière :

- les paysages,
- la biodiversité.

Les mesures de réduction sont :

- pour les paysages, intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières,
- pour la biodiversité, limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes.

11.1.3 LA METHANISATION

Le **développement de la méthanisation** peut impacter la qualité des sols et les odeurs.

Les mesures d'évitement sont :

- pour la qualité des sols, veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique,
- pour les odeurs, la conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet.

11.2 LA MOBILITE

Deux actions de mobilité peuvent présenter des impacts sur l'urbanisation des sols : le **développement des pistes cyclables et des aires de covoiturage** peut entraîner une urbanisation des sols, si ce développement est réalisé aux dépens de zones agricoles ou naturelles.

La mesure d'évitement d'impact est de privilégier la conversion de zones urbaines ou routières.

12 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarii. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs gaz à effet de serre, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la Communauté de Communes Bresse et Saône dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe/Thème	N° action	Titre de l'action	Indicateurs
Axe n° 1 : Réduire notre empreinte climatique et s'adapter au changement climatique : une démarche intégrée	1	Elaborer le PLUi en intégrant les enjeux air, énergie, climat	Approbation du PLUi Bresse et Saône Programme des travaux inscrits au titre de la GEMAPI Surfaces de terres agricoles et naturelles consommées à l'échéance du PLUi Evolution de la densification urbaine des communes
	2	Mettre en œuvre une formation-action des élus et services pour favoriser l'intégration des objectifs du PCAET dans les outils de planification	Nombre de formations / ateliers organisés Nombre d'inscrits aux formations / ateliers Nombre de délibérations prises en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
	3	Mettre en place un plan de gestion des eaux pluviales sur la partie Nord du territoire et adapter le plan de gestion en vigueur sur le Sud	Réalisation de l'étude sur le secteur Nord Mise en œuvre du plan pluriannuel des travaux
	4	Etablir un plan de gestion de la ressource en eau, en cohérence avec la stratégie régionale sur l'eau	Actions de sensibilisation via internet et lors de manifestations ponctuelles Rendement des réseaux d'eau potable Evolution du nb de m3 d'eau consommés en moyenne/habitant
	5	Encourager l'usage des matériaux biosourcés	Nombre d'entreprises conseillées, accompagnées dans leur parcours de labellisation, qualification, certification Nombre d'actions collectives organisées Volume des produits biosourcés utilisés
	6	Développer le réseau de haies et l'agroforesterie	Nombre de réunions organisées et de participants Nombre de propriétaires impliqués KM de haies Surfaces en agroforesterie
	7	Etendre à l'ensemble du territoire la tarification incitative	Mise en place de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire Suivi des volumes collectés
	8	Mettre en place un programme de prévention de déchets	Rédaction et approbation du PLPDMA Nombre de km parcourus en collecte des OM Tonnages collectés sur les PAV, déchetteries, en porte à porte
	9	Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique	Nombre de réunions / animations organisées Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche Volumés d'eau consommés Nombre de diagnostics agro-énergie réalisés
	10	Promouvoir les circuits courts	Nombre d'adhérents aux démarches de circuits courts du territoire Nombre d'agriculteurs intégrés dans un circuit de vente en circuit court CA réalisé par les agriculteurs en vente en circuit court

Axe/Thème	N° action	Titre de l'action	Indicateurs
Axe n° 2 : Améliorer la performance énergétique de l'ensemble des secteurs d'activité	11	Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements	Nombre de ménages accompagnés et subventionnés Gains de consommation énergétique des logements rénovés CA générés
	12	Se positionner sur le prochain AMI de la région relatif au dispositif d'accompagnement des particuliers en matière de rénovation de l'habitat	Nombre de logements rénovés Montant total des travaux générés et des aides reçues Baisse de la consommation énergétique et des émissions de GES du secteur résidentiel Baisse du nombre de logements en situation de précarité énergétique
	13	Conduire une étude pré-opérationnelle pour une OPAH	Nombre de logements énergivores réhabilités Evolution de la consommation énergétique du parc de logements Réduction de la vacance des logements
	14	Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industriels, commerçants, artisans, tertiaires)	Nombre d'audits énergétiques réalisés Nombre de chantiers engagés et de CA de travaux Evolution de la consommation énergétique des entreprises
	15	Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles dans la réduction de la consommation énergétique de leur exploitation	Nombre d'audits énergétiques réalisés Nombre de participants aux formations Consommation énergétique des exploitations agricoles
	16	Définir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics	Nombre d'audits réalisés Nombre de projets de rénovation de bâti mis en œuvre Evolution de la consommation énergétique du patrimoine
	17	Mettre en place un plan lumière pour maîtriser les besoins en éclairage public	Nombre de points lumineux passés en LED Nombre de communes engagées dans la démarche Nombre de Kwh consommées Suivi de la consommation en horaires nocturnes du secteur non résidentiel
	18	Mettre en place un Conseil en Energie Partagée	Nombre de communes accompagnées Nombre de projets ou préconisations mises en œuvre Somme des économies d'énergie en Kwh Volume des CEE mobilisés
	19	Passer tout ou partie des abonnements d'énergie chez un fournisseur d'électricité verte	Nombre de communes engagées dans la démarche Nombre de contrats souscrits en énergie verte Kwh d'énergie fossile substitués Tonnes de CO2 évitées
Axe n° 3 : Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique du territoire	20	Etre le relais d'information en matière de mobilité	Création du ou des relais relais / Nombre de collectivités membres de ce réseau Part modale des différents modes Consommation énergétique du secteur transport
	21	Réaliser un schéma cyclable cohérent à l'échelle du SCoT Bresse-Val de Saône	Elaboration du schéma cyclable Nombre de km aménagés Part modale du vélo
	22	Faire du lobbying auprès des régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes pour l'offre ferroviaire	Nombre de rencontres avec les instances régionales Fréquentation des lignes ferroviaires Suivi du cadencement des trains s'arrêtant dans les gares de Tournus, Fleurville, Pont-de-Veyle et Mâcon en direction de Lyon, Dijon et Bourg en Bresse
	23	Créer une offre de liaison de transport en commun routier (navettes) entre les gares de Fleurville, Pont-de-Veyle et Tournus	Nombre de rencontres avec les instances régionales Réalisation de l'étude de faisabilité Fréquentation des navettes Fréquentation des trains
	24	Identifier, signaler les aires de covoiturage et en créer de nouvelles	Nombre de places de parking aménagées Nombre d'aires signalées et nouvellement créées Taux de fréquentation des parkings GWh économisés Surface utilisée provenant de sites naturels ou agricoles
	25	Pacifier la circulation dans les centres bourgs	Nombre d'opérations engagées Nature et typologie des aménagements faits Part modale du vélo et de la marche à pieds
	26	Développer le covoiturage entre entreprises, en s'inscrivant dans le programme PEND'AURA	Nombre d'établissements adhérents à la démarche Nombre d'actions collectives organisées et nombre de participants Nombre de salariés engagés dans la démarche Part modale du covoiturage dans les entreprises
	27	Réaliser un schéma de télétravail et de coworking	Réalisation de l'étude de faisabilité Nombre d'espaces de coworking créés Nombre d'utilisateurs / Taux de fréquentation
28	Mettre en place un plan de déplacement durable pour les agents des collectivités	Nombre d'agents participant à la démarche (formation, actions) Part des véhicules bas carbone dans la flotte de service Emissions de GES des déplacements domicile travail et professionnels Consommations énergétiques et notamment fossiles des déplacements domicile travail et professionnels	

Axe/Thème	N° action	Titre de l'action	Indicateurs
Axe n° 4 : Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables	29	Développer le photovoltaïque sur les toitures et sur le foncier public. Faciliter le raccordement des projets EnR électriques à venir	Nombre de projets EnR raccordés Surface de panneaux solaires photovoltaïques installés Production PV annuelle sur le parc public KWC de puissance installée sur bâti public
	30	Inciter les MO à investir dans du photovoltaïque via un cadastre solaire et un travail d'animation	Création du cadastre solaire Nombre de contacts pris GWh produits/an Volume des investissements réalisés
	31	Organiser et structurer un groupement d'achat pour du solaire thermique	Nombre de collectivités et sites privés participants à la démarche Nombre d'études de faisabilités réalisées Surface de capteurs installés et volume de solaire thermique produit Volume des investissements réalisés
	32	Identifier et accompagner les projets de chaufferie-bois dans les communes	Nombre d'interventions auprès des collectivités et nombre de participants Nombre d'installations de chaufferies bois réalisées GWh renouvelables produits
	33	Définir une stratégie de développement de la méthanisation	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre d'installations réalisées Nombre d'emplois générés Volume de produits injectés ou cogénérés
	34	Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre d'études d'opportunité réalisées Volume et typologie des investissements réalisés Production en GWh/an des installations EnR agricoles
	35	Animer un club local des producteurs des énergies renouvelables	Fréquence des rencontres des membres du club Effectifs du club Evolution de la production EnR annuellement

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

13 LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du territoire ont été collectées auprès de différents organismes : Communauté de communes Bresse et Saône, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.